



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/308
S/26295
12 août 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Points 23, 43, 44, 101 et 114
de l'ordre du jour provisoire*
PROGRAMMES ET ACTIVITES EN FAVEUR DE LA
PAIX DANS LE MONDE
COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE
HUMANITAIRE D'URGENCE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES,
AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES
DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 10 août 1993, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 3 août 1993 que vous a adressée S. E. le général major Habyarimana Juvénal, Président de la République rwandaise, qui avait été remise à M. Vladimir Petrovsky, Directeur général du Bureau des Nations Unies à Genève et représentant du Secrétaire général des Nations Unies, lors de la signature de l'Accord de paix d'Arusha entre le Gouvernement de la République rwandaise et le Front patriotique rwandais le 4 août 1993 (voir annexe).

* A/48/150.

A/48/308
S/26295
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 43, 44, 101 et 114 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Premier Conseiller,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Chaste ABIMANA

/...

ANNEXE

Lettre datée du 3 août 1993, adressée au Secrétaire général
par le Président du Rwanda

Je me fais l'honneur de confier à votre représentant l'Accord de paix qu'au nom du Gouvernement et du peuple rwandais je viens de signer avec le Président du Front patriotique rwandais et qui met fin à une guerre qui a jeté le Rwanda dans l'horreur depuis presque trois ans.

Je me réjouis de ce que mon peuple peut désormais retrouver la paix et forger une société nouvelle, ouverte à toutes ses filles et à tous ses fils. Il me plaît dans ce cadre de saluer pour bientôt le règlement définitif du problème de tous les réfugiés rwandais à travers le monde et le retour des nombreux déplacés de guerre sur leurs terres, en toute sécurité.

La signature de l'Accord de paix intervenue ce 4 août 1993 constitue un événement majeur pour le Rwanda et pour toute notre région. Elle m'interpelle à rendre hommage à tous ceux, pays et personnalités, qui en ont été les artisans. Nous ne cesserons jamais de remercier tous les pays voisins du Rwanda, tout particulièrement la République du Zaïre, médiateur, et la République-Unie de Tanzanie, facilitateur, les nombreux pays amis, notamment la Belgique, la France, les Etats-Unis d'Amérique et la République fédérale d'Allemagne, ainsi que les organisations internationales, spécialement l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations d'assistance humanitaire, pour tout ce qu'ils ont fait pour que les négociations de paix aboutissent et pour que le Rwanda reçoive l'aide qu'il faut pour survivre de cette guerre jusqu'à la conclusion de l'Accord de paix.

En ce jour du 4 août 1993, nous venons de tourner une page de l'histoire de notre pays. Nous sommes conscients que cela était nécessaire. Mais nous sommes tout aussi convaincus de la nécessité d'accompagner cet Accord de paix d'une garantie internationale, en prévoyant tous les garde-fous et en prévenant tout danger d'obvier au message de paix que cet accord véhicule.

Je me permets donc de vous adresser la présente lettre, pour vous renouveler mon souhait que vous puissiez réserver le bénéfice de l'extrême urgence à la requête que le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais vous ont adressée conjointement le 11 juin 1993 relativement au déploiement de la force internationale neutre.

Maintenant que l'Accord de paix est signé, en présence des plus hautes personnalités de notre région, et de nombreux pays amis, en présence des représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, je voudrais formuler le vœu que la communauté internationale puisse garantir le respect strict de cet accord, en apportant aux parties hier en conflit la preuve que leur sécurité respective est assurée.

/...

Je vous sais donc gré de tout ce que vous ferez pour que notre organisation mondiale puisse prendre les dispositions appropriées et rapides, de manière que l'Accord de paix signé en ce jour entre le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais ne soit en aucune manière perturbé, mais qu'au contraire il soit strictement respecté par toutes les parties.

Je vous renouvelle mes meilleurs voeux ainsi que ma reconnaissance pour les dispositions que vous voudrez bien prendre pour le déploiement rapide de la force internationale neutre, en vue du respect le plus strict de l'Accord de paix qui vient d'être signé.

Le Président de la République

(Signé) Général major Habyarimana JUVENAL
